



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 27/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013

Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

Secrétaire : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SDEHG - Rénovation de l'éclairage public Avenue de la République et ses abords (réf. 3AP97)

**ANNULE ET REMPLACE L'AVANT PROJET SOMMAIRE
ET LA DELIBERATION N°59/12 DU 13 SEPTEMBRE 2012**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de rénovation de l'éclairage public avenue de la République et ses abords comprenant :

Avenue de la République (partie rue de l'église à route de Daux) :

- mise en conformité du réseau souterrain d'éclairage public, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de trois cents mètres de longueur en conducteur U1000R02V, réfection du revêtement de surface.
- dépose de 21 ensembles d'éclairage public vétustes.
- fourniture et pose de 13 ensembles en quinconce en remplacement (1 sur 2) composés d'un mat de 6m de hauteur et console INDRA équipé d'une lanterne MICENAS cosmo white 90W bi puissance. Ces mats seront équipés de prises guirlandes (mat rouge, lanterne noire).

- pose de 8 lanternes de type MICENAS sur les 5 consoles et 3 mats conservés équipé de LED 36W

Avenue de la République (partie route de Cornebarrieu à rue de l'église) :

- dépose de 15 appareils d'éclairage public vétustes et pose de 14 lanternes type MICENAS sur des appuis conservés équipé de LED 36W

Place de la Mairie, rue de l'église et rue des Ecoles :

- dépose de 20 appareils d'éclairage public vétustes et pose de 15 lanternes type MICENAS sur des appuis conservés équipé de LED 36W.

- rénovation de 2 coffrets d'éclairage public : P1 Village et P39 Mairie.

Le coût total de ce projet est estimé à 189 743,00 €.

Compte tenu de la participation du SDEHG, la contribution de la commune serait au plus égale à 74 199,00 €.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le projet
- De demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG
- Après inscription et réalisation des travaux, de demander la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental
- De décider de prendre en charge les annuités découlant d'une part d'emprunt au plus égale à 74 199,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,


Lysiane MAUREL

